

PRÉAMBULE AU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES APPLICABLE À UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

1. Etablissement : **Hôpital San Salvador**
Intitulé de l'opération : **Travaux de mise en conformité du décret BACS**

2. Catégorie d'ouvrage : ☐ Construction neuve
☒ Réutilisation ou réhabilitation

3. La mission du maître d'œuvre est constituée des éléments de mission suivants :

1 – Constructions neuves **			2 – Réutilisation ou réhabilitation **			
ESQ	}	Mission de base	}	Mission de base	*(DIAGNOSTIC)	☐
AVP					AVP	☐
PRO					PRO	☒
ACT					ACT	
VISA					VISA	
DET					DET	
AOR					AOR	
*(OPC)		☐	Voir article 0.5 ci-après			
* (.....)	Voir article 5	☐	*(OPC)		☐	
	ci-après	☐	*(CSSI)		☐	
* (.....)		☐	*(SYNTHESE)		☐	

* missions complémentaires éventuelles

** lorsque l'opération comporte une construction neuve et une réhabilitation, cocher les cases intéressées dans 1 et 2

4. Tranches

La mission de la maîtrise d'œuvre comprend une tranche ferme et tranche(s) conditionnelle(s)

- la tranche ferme comprend les éléments suivants :

DIAG	
AVP	X
PRO - DCE	X
ACT	X
VISA	
DET	
AOR	
* (OPC) en PSE	
* (CSSI) en PSE	
*(SYNTHESE) en PSE	

- les tranches conditionnelles comprennent les éléments suivants :

APS	
APD	
PRO - DCE	
ACT	
VISA	X
DET	X
AOR	X
* (OPC) en PSE	
* (CSSI) en PSE	
*(SYNTHESE) en PSE	

5. L'opération :



Ne justifie pas d'une mission OPC



Justifie d'une mission OPC



Confiée **en PSE** à la maîtrise d'œuvre en mission complémentaire à sa mission de base



Confiée par le maître d'ouvrage à un organisme spécialisé



Justifie d'une mission C.S.S.I.



Confiée **en PSE** à la maîtrise d'œuvre en mission complémentaire à sa mission de base



Confiée par le maître d'ouvrage à un organisme spécialisé



Justifie d'une mission Synthèse



Confiée **en PSE** à la maîtrise d'œuvre en mission complémentaire à sa mission de base



Confiée par le maître d'ouvrage à un organisme spécialisé

6. L'opération prévoit l'intervention d'un contrôleur technique ☐ oui
☒ non

7. L'opération prévoit l'intervention d'un coordonnateur SPS ☐ oui
☒ non

8. Les travaux seront dévolus en

- un marché unique ☐
- groupement fonctionnel ☐
- en marchés séparés ☒

9. Le marché de maîtrise d'œuvre est concédé avec

- un forfait provisoire de rémunération ☒
- un forfait définitif de rémunération ☐

10. Le maître d'œuvres'engage sur un coût prévisionnel de réalisation sur la base de l'exécution des études :

AVP ☒

11. Le taux de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux est de

5 %

12. Le taux de tolérance sur le coût de réalisation des travaux est de

5 %

13. Nombre d'exemplaires des documents d'études : 1 version numérique, 2 versions papier

14. Les délais d'exécution des documents d'études par la Maîtrise d'œuvre seront les suivants :
(en jours ouvrés)

AVP

16

ACT

17

PRO

16

DOE

20

DCE

18

Cf. planning prévisionnel en annexe CCTP.

15. Délais d'approbation des documents d'études par le Maître d'ouvrage seront les suivants :
(en jours ouvrés)

AVP	6	ACT	6
PRO	14	DOE	20
DCE	6		

A, le

Lu et approuvé
Le Concepteur,

Le mandataire commun